



Intitulé : CONSULTANT EN MANAGEMENT DE PROJETS

La certification Consultant en Management de Projets est composée de 3 blocs de compétences alignés avec les activités inhérentes à la cible métier, quels que soient les emplois et conditions d'exercice :

- Bloc de compétences n° 1 : ELABORER LA STRATEGIE DE MANAGEMENT DE PROJETS
- Bloc de compétences n° 2 : PILOTER LA MISE EN ŒUVRE DES PROJETS
- Bloc de compétences n° 3 : MANAGER LES EQUIPES PROJETS ET LES PARTIES PRENANTES

Elle est également constituée de 4 blocs de compétences optionnels, chacun étant aligné avec une activité spécifique à une famille d'emplois et des conditions d'exercice particuliers :

- Bloc de compétences optionnel n°4 : INTEGRER LES SPECIFICITES DES PROJETS EN MILIEU INDUSTRIEL
- Bloc de compétences optionnel n°5 : INTEGRER LES SPECIFICITES DES PROJETS ENERGIE ET MOBILITE DURABLES
- Bloc de compétences optionnel n°6 : INTEGRER LES SPECIFICITES DES PROJETS NUMERIQUES
- Bloc de compétences optionnel n°7 : INTEGRER LES SPECIFICITES DES PROJETS EN INGENIERIE ET CONSEIL

L'obtention de la certification nécessite la validation cumulative :

- **Des blocs de compétences n° 1, 2 et 3,**
- **D'un des 4 blocs optionnels n°4, 5, 6 ou 7.**



Intitulé : CONSULTANT EN MANAGEMENT DE PROJETS

REFERENTIEL D'ACTIVITES <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	REFERENTIEL DE COMPETENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	REFERENTIEL D'ÉVALUATION <i>définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
BLOC 1 : ELABORER LA STRATEGIE DE MANAGEMENT DE PROJETS			
<i>Le consultant en management de projets définit les orientations stratégiques en alignant les projets avec les objectifs de l'entreprise, en optimisant les ressources et en intégrant les enjeux d'innovation et de responsabilité sociétale.</i>			
A.1.1. Analyse stratégique et veille concurrentielle <ul style="list-style-type: none"> ▪ Identification des forces, faiblesses, opportunités et menaces des projets ▪ Collecte et exploitation des données issues de la veille stratégique 	C.1.1.1 Etablir un diagnostic stratégique interne /externe en utilisant les méthodes et les outils d'analyse stratégiques afin d'évaluer la situation actuelle de l'entreprise.	E.1 Mise en situation professionnelle réelle ou reconstituée écrite individuelle réalisée en présentiel <i>Les personnes en situation de handicap pourront bénéficier de conditions particulières, adaptées à leurs besoins.</i> Sur la base d'un cas pratique présentant le contexte d'une entreprise, le candidat dans la posture professionnelle d'un consultant en management de projets produit : <ul style="list-style-type: none"> - Le diagnostic stratégique interne /externe (C1.1.1) - Une méthodologie de veille stratégique (C1.1.2) - L'analyse financière des projets (C1.2.1, C1.2.2 et C1.2.3) 	CR.1.1.1 -Le diagnostic stratégique intègre des méthodes d'analyse reconnues et couvre l'ensemble des dimensions internes (ressources, compétences, organisation) et externes (concurrence, marché, réglementation) pertinentes pour l'entreprise. -Le diagnostic est structuré et inclut des données chiffrées permettant d'étayer l'analyse et de justifier les conclusions.
	C.1.1.2 Elaborer une veille stratégique , en utilisant les méthodes et outils digitaux de collecte d'analyse et de traitement de l'information afin de maintenir la compétitivité de l'entreprise	- La structuration et la méthodologie de projet choisie (C1.3.1 et C1.3.2) - L'intégration et la prise en compte de l'innovation et des enjeux RSE dans le management de projets (C.1.4.1, C.1.4.2, C1.4.3)	CR.1.1.2 -Un système de veille automatisée est identifié, et des outils manuels sont documentés avec précision. -La veille stratégique permet la production d'un rapport synthétique structuré incluant des sources vérifiées et actualisées, avec des recommandations actionnables pour l'entreprise.
A.1.2. Gestion financière et évaluation des investissements <ul style="list-style-type: none"> ▪ Élaboration du budget des projets ▪ Analyse de rentabilité et projection des coûts prévisionnels 	C.1.2.1 Réaliser le budget du/des projets en fonction des besoins de ressources humaines et matérielles, en prenant en compte les contraintes budgétaires, les objectifs de rentabilité, les délais impartis, et les priorités stratégiques de l'entreprise, afin d'optimiser la gestion des dépenses.	CR.1.2.1 -Le budget prévisionnel inclut une répartition détaillée des coûts par poste. -L'estimation budgétaire intègre une marge de tolérance et est validée par une analyse de rentabilité prenant en compte le retour sur investissement (ROI) prévisionnel.	



Intitulé : CONSULTANT EN MANAGEMENT DE PROJETS

<ul style="list-style-type: none"> Évaluation et atténuation des risques financiers 	<p>C.1.2.2 Évaluer la rentabilité du/des projets à partir des coûts prévisionnels, en utilisant des indicateurs pertinents, afin d'assurer la viabilité du projet.</p>	<p>- une synthèse des préconisations (C.1.4.4)</p>	<p>CR.1.2.2</p> <ul style="list-style-type: none"> -L'évaluation de rentabilité repose sur des indicateurs financiers (ROI, VAN, TRI), avec une analyse comparative entre les prévisions et les résultats réels -Un rapport synthétique présente une analyse chiffrée démontrant la viabilité économique du projet et inclut une simulation d'impact en cas de variation des coûts
<p>A.1.3. Structuration et méthodologies de gestion de projet</p> <ul style="list-style-type: none"> Sélection et déploiement de méthodologies adaptées Organisation des projets en programmes et portefeuilles 	<p>C.1.2.3 Analyser les risques en s'appuyant sur des données chiffrées disponibles afin de sécuriser les investissements.</p>		<p>CR.1.2.3</p> <ul style="list-style-type: none"> -Une matrice des risques est élaborée en identifiant les risques critiques (financiers, opérationnels, technologiques) et leur impact quantifié sur le projet. -Un plan d'atténuation des risques est proposé, précisant des mesures correctives chiffrées et une estimation du coût de gestion des risques.
	<p>C.1.3.1 Déployer une méthodologie de projet (classique, agile ou hybride) en fonction des caractéristiques du projet, des besoins des parties prenantes, de la culture organisationnelle, de la complexité du projet, des contraintes de temps et de budget, afin d'assurer la réalisation efficace du projet.</p>		<p>CR.1.3.1</p> <ul style="list-style-type: none"> -Le choix méthodologique est justifié par une analyse des caractéristiques du projet, intégrant des critères de sélection (complexité, délais, implication des parties prenantes). -Un plan de gestion du projet est mis en place, avec des jalons clairs et des indicateurs de suivi permettant d'évaluer l'efficacité de la méthodologie choisie.
<p>C.1.3.2 Structurer les projets en programme et/ou portefeuille par la mise en œuvre d'un processus méthodique afin d'optimiser l'allocation des ressources.</p>	<p>CR.1.3.2</p> <ul style="list-style-type: none"> -Les projets sont catégorisés en programmes ou portefeuilles selon des critères mesurables (alignement stratégique, mutualisation des ressources). -Un plan d'allocation des ressources est présenté, démontrant une optimisation des coûts et une réduction des redondances entre les projets. 		



Intitulé : CONSULTANT EN MANAGEMENT DE PROJETS

A.1.4. Innovation, responsabilité sociétale et aide à la décision <ul style="list-style-type: none">▪ Intégration des enjeux RSE dans la gestion des projets▪ Exploitation des opportunités d'innovation▪ Formulation de recommandations stratégiques aux décideurs sur la base d'analyses quantitatives et qualitatives	C.1.4.1. Interpréter les données quantitatives et qualitatives , en utilisant des outils d'aide à la décision, afin de garantir la pertinence des préconisations.		CR.1.4.1 -L'analyse des données repose sur des outils d'aide à la décision (ex. : tableau de bord, modèle prédictif) et permet d'identifier des tendances significatives.
	C.1.4.2 Intégrer les enjeux RSE dans la stratégie de management de projets, en alignant les initiatives avec les valeurs et la stratégie de l'organisation (sobriété énergétique, protection des salariés, règles éthiques) afin de développer une approche durable et responsable.		CR.1.4.2 -Les initiatives RSE sont intégrées dans le projet, avec des indicateurs mesurables -Un plan d'alignement RSE est présenté, démontrant la prise en compte des normes environnementales et sociales pertinentes pour le projet.
	C.1.4.3 Intégrer les opportunités d'innovation , dont les opportunités en matière d'intelligence artificielle, à partir de la veille technologique et concurrentielle, afin de maintenir le niveau de compétitivité de l'entreprise.		CR.1.4.3 -Une analyse comparative identifie les opportunités technologiques en lien avec les tendances actuelles du marché et leur impact potentiel sur le projet. -Un plan d'intégration de l'innovation est proposé, avec des indicateurs de performance mesurables pour suivre l'impact des nouvelles technologies sur le projet.
	C.1.4.4 Préconiser les recommandations auprès des dirigeants , en utilisant les techniques de communication décisionnelle, afin de guider les choix stratégiques.		CR.1.4.4 -Les recommandations sont présentées sous un format structuré et intègrent des scénarios d'action avec leurs impacts chiffrés. -Les recommandations sont validées par des arguments s'appuyant sur des indicateurs de performance (ex. : gains financiers estimés, bénéfices opérationnels) et sont adaptées aux enjeux stratégiques de l'entreprise.



Intitulé : CONSULTANT EN MANAGEMENT DE PROJETS

BLOC 2 : PILOTER LA MISE EN ŒUVRE DES PROJETS

Le consultant en management de projets assure la planification, le suivi et le contrôle des projets, en coordonnant les ressources et en garantissant le respect des objectifs de qualité, de coûts et de délais.

<p>A.2.1. Cadrage et structuration du projet</p> <ul style="list-style-type: none"> Élaboration d'un cahier des charges fonctionnel Formalisation d'un plan de management des projets 	<p>C.2.1.1 Élaborer un cahier des charges fonctionnel en suivant une structure et un format standardisé, afin de formaliser les exigences fonctionnelles et les résultats attendus.</p>	<p>E.2 Mise en situation professionnelle réelle ou reconstituée écrite individuelle réalisée en présentiel</p> <p><i>Les personnes en situation de handicap pourront bénéficier de conditions particulières, adaptées à leurs besoins.</i></p>	<p>CR.2.1.1</p> <ul style="list-style-type: none"> -Le cahier des charges comprend les sections suivantes : contexte, objectifs, exigences fonctionnelles, contraintes techniques, livrables attendus et critères de validation. -Les exigences fonctionnelles sont formulées sous forme de critères mesurables et vérifiables, avec des indicateurs de performance clairement définis.
<p>A.2.2. Suivi et pilotage opérationnel du projet</p> <ul style="list-style-type: none"> Gestion de la mobilisation des ressources humaines, matérielles et financières Supervision de l'avancement des projets en veillant au respect des objectifs et des échéances Contrôle du budget et suivi des dépenses 	<p>C.2.1.2 Formaliser un plan de management de projets afin de décrire les méthodes et processus de gestion de l'échéancier, des coûts et des ressources.</p>	<p>Sur la base d'un cas pratique présentant le contexte d'une entreprise, le candidat dans la posture professionnelle d'un consultant en management de projets devra sous la forme d'une production écrite assurer la mise en œuvre d'un projet:</p>	<p>CR.2.1.2</p> <ul style="list-style-type: none"> -Le plan de management de projets intègre au moins trois volets obligatoires : la gestion des délais (diagramme de Gantt), la gestion budgétaire (prévision et suivi des coûts) et la gestion des ressources (affectation des tâches). -Chaque volet du plan inclut des indicateurs de suivi précis (ex. : taux d'avancement des tâches, taux d'occupation des ressources).
	<p>C.2.2.1 Assurer le suivi de la mobilisation des ressources humaines, matérielles, financières en utilisant des outils de gestion afin d'optimiser la productivité.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Rédiger un cahier des charges fonctionnels (C.2.1.1) - Formaliser un plan de management de projet (C.2.1.2) - Assurer le suivi et le pilotage opérationnel du projet (C.2.2.1, C.2.2.2 et C.2.2.3) 	<p>CR.2.2.1</p> <ul style="list-style-type: none"> -Un tableau de suivi des ressources est mis en place, précisant pour chaque ressource son état d'affectation, sa disponibilité et son taux d'utilisation. -Un rapport d'analyse de la productivité est généré en s'appuyant des indicateurs de performance.
	<p>C.2.2.2 Superviser l'avancement des projets en utilisant un outil de gestion de projets afin de garantir le respect des objectifs et des échéances.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Etablir un plan de management des risques (C.2.3.1 et C.2.3.2) 	<p>CR.2.2.2</p> <ul style="list-style-type: none"> -L'état d'avancement des projets est suivi en utilisant un outil dédié (ex. : MS Project, Jira, Trello), et les mises à jour sont réalisées selon un rythme défini (ex. : hebdomadaire, mensuel).



Intitulé : CONSULTANT EN MANAGEMENT DE PROJETS

	C.2.2.3 Assurer un suivi du budget à partir d'outils de gestion financière en contrôlant les coûts, les dépenses et les ressources financières afin de respecter les contraintes budgétaires du projet.	- Elaborer les processus Qualité et d'amélioration continue (C.2.4.1, C.2.4.2 et C.2.4.3)	CR.2.2.3 - Le suivi budgétaire inclut une ventilation détaillée des dépenses et des prévisions financières
A.2.3. Gestion des risques et des aléas <ul style="list-style-type: none">▪ Identification et analyse des risques projet▪ Élaboration d'un plan de management des risques	C.2.3.1. Identifier les risques , en utilisant les outils de simulation probabiliste (Monte Carlo, ...) afin de générer les différents scénarios de déroulement du/des projet(s).		CR.2.3.1 -Une analyse des risques est menée en identifiant les risques majeurs, avec leur probabilité d'occurrence et leur impact estimé sur le projet. -Une simulation de type Monte Carlo ou autre outil de modélisation est réalisée, générant plusieurs scénarios de risques avec des probabilités associées.
	C.2.3.2 Etablir un plan de management des risques à partir de l'analyse des différents scénarios de simulation, afin d'assurer le bon déroulement du/des projets.		CR.2.3.2 -Le plan de management des risques comprend une matrice des risques avec leur niveau de criticité, ainsi que des actions de prévention et de mitigation adaptées. -Une procédure de suivi des risques est mise en place, avec des indicateurs permettant de mesurer l'évolution du niveau de risque au fil du projet.



Intitulé : CONSULTANT EN MANAGEMENT DE PROJETS

A.2.4. Qualité et amélioration continue des projets <ul style="list-style-type: none">▪ Définition des normes et critères de qualité applicables pour assurer la conformité des livrables▪ Conception et mise en œuvre d'un processus de contrôle qualité tout au long du cycle de vie du projet▪ Exploitation des retours d'expérience des parties prenantes garantissant l'amélioration continue	C.2.4.1 Formaliser les normes et critères de qualité à appliquer aux projets en identifiant les exigences de qualité et les standards à respecter afin de garantir la conformité des livrables et la satisfaction des parties prenantes.		CR.2.4.1 -Un document qualité est établi, précisant les normes applicables et les exigences spécifiques du projet. - Les seuils de conformité et les critères pour chaque livrable sont identifiés et mesurables.
	C.2.4.2 Concevoir un processus de contrôle qualité applicable à l'ensemble du cycle de vie du projet en utilisant des méthodes analytiques, des outils de cartographie et d'automatisation en vue de repérer les non-conformités et les opportunités d'amélioration continue.		CR.2.4.2 -Un processus de contrôle qualité est défini, précisant les outils de suivi utilisés (ex. : audits qualité, checklists, revues de conception) et la fréquence des vérifications. - Les indicateurs sont mesurables (ex. : taux de conformité des livrables, nombre de non-conformités détectées et corrigées).
	C.2.4.3 Réaliser un retour d'expérience auprès des parties prenantes en mobilisant les méthodes de collecte de données participatives afin de favoriser l'amélioration continue.		CR.2.4.3 -Un rapport de retour d'expérience est produit, intégrant une analyse des retours de chaque partie prenante (clients, équipes projet, fournisseurs) obtenus via des enquêtes ou des ateliers de feedback. -Une synthèse des bonnes pratiques et des points d'amélioration est formalisée, avec un plan d'actions mesurable pour intégrer les enseignements dans les futurs projets.



Intitulé : CONSULTANT EN MANAGEMENT DE PROJETS

BLOC 3 : MANAGER LES EQUIPES PROJETS ET LES PARTIES PRENANTES

Le consultant en management de projets mobilise les ressources humaines, coordonne les parties prenantes et favorise la collaboration. Il assure le suivi des performances, la gestion des interactions et l'accompagnement au changement, tout en garantissant un environnement de travail inclusif et aligné sur les objectifs du projet.

A.3.1. Constitution et gestion des équipes projet <ul style="list-style-type: none"> ▪ Sélection et structuration de l'équipe projet ▪ Mise en place des dispositifs d'accompagnement pour les collaborateurs en situation de handicap ▪ Mobilisation et maintien de l'engagement des équipes à travers des méthodes de management adaptées ▪ Gestion des conflits et des imprévus 	C.3.1.1 Constituer l'équipe projet interne et externe en analysant les compétences requises et les membres adaptés, afin d'assurer une réalisation optimale des objectifs du projet.	E.3 Mise en situation professionnelle réelle basée sur l'entreprise support à l'alternance associant une épreuve écrite (production d'un mémoire) et une épreuve orale (soutenance devant un jury professionnel) <i>Les personnes en situation de handicap pourront bénéficier de conditions particulières, adaptées à leurs besoins.</i>	CR.3.1.1 -Un document de structuration de l'équipe est produit, précisant les rôles et responsabilités de chaque membre ainsi que l'adéquation entre les compétences disponibles et les exigences du projet. -Un tableau de correspondance est établi, mettant en relation les compétences requises et les profils sélectionnés.	
	C.3.1.2 Mettre en place les dispositions spécifiques pour les membres de l'équipe en situation de handicap , en identifiant leurs besoins, afin de leur assurer un accès et une autonomie adéquats.		Au sein de l'entreprise support à l'alternance ou sur la base d'un cas pratique présentant le contexte d'une entreprise, le candidat dans la posture professionnelle d'un consultant en management de projets devra mobiliser les ressources humaines, coordonner les parties prenantes et favoriser la collaboration au sein d'une équipe projet.	CR.3.1.2 -Une évaluation des besoins est réalisée recensant les aménagements spécifiques nécessaires (ex. : logiciels adaptés, accessibilité physique, flexibilité des horaires). -Un plan d'accompagnement est mis en place, avec au des mesures concrètes adaptées aux besoins identifiés (ex. : formation à l'accessibilité numérique, mise à disposition d'un référent handicap).
	C.3.1.3 Mobiliser l'équipe projet en utilisant les méthodes de management adaptées, afin de maintenir un niveau de collaboration et d'engagement optimal tout au long du projet.		Il devra expliquer ses prises de décisions dans le rapport écrit et présenter lors de la soutenance orale comment il favorise la collaboration à travers la conduite du changement et l'amélioration continue.	CR.3.1.3 -Un plan d'animation d'équipe est défini incluant des points de suivi réguliers et des actions de motivation (ex. : réunions hebdomadaires, feedbacks continus, reconnaissance des performances). -Un baromètre de satisfaction de l'équipe est créé pour mesurer le taux d'engagement de l'équipe.



Intitulé : CONSULTANT EN MANAGEMENT DE PROJETS

	<p>C.3.1.4 Gérer les conflits et les imprévus en identifiant les points de tensions et les mécanismes de résolution, afin d'assurer la continuité du projet.</p>	<p>Production écrite</p> <p>Dans la posture professionnelle d'un consultant en management de projets, le candidat :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Constitue et gère une équipe projet (C.3.1.1, C3.1.2, C.3.1.3, C.3.1.3 et C.3.1.4) - Coordonne et assure le suivi des performances (C.3.2.1, C.3.2.2, C.3.2.3 et C.3.2.4) 	<p>CR.3.1.4</p> <ul style="list-style-type: none"> -Les méthodes de résolution de conflits et la gestion des imprévus sont détaillées, montrant leur application dans des situations réelles. -L'impact de ces actions sur la continuité et la productivité du projet est mesuré.
<p>A.3.2. Coordination et suivi des performances des équipes</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Sensibilisation à la culture projet ▪ Évaluation des performances collectives et individuelles ▪ Coordination du management fonctionnel des équipes internes ▪ Supervision des relations avec les prestataires et fournisseurs 	<p>C.3.2.1 Sensibiliser à la culture projet par la mise en place d'ateliers interactifs adaptés aux différents niveaux hiérarchiques afin de favoriser l'adhésion et une compréhension uniforme du projet.</p>	<p>Epreuve orale</p> <p>Dans la posture professionnelle d'un consultant en management de projets, le candidat expose auprès d'un jury de professionnels du métier visé par la certification comment il intègre la conduite du changement et l'amélioration continue dans la gestion de projets.</p>	<p>CR.3.2.1</p> <ul style="list-style-type: none"> -Les ateliers de sensibilisation sont complétés par un questionnaire de validation des acquis. -L'adhésion des parties prenantes est démontrée par un taux de participation aux sessions de formation.
	<p>C.3.2.2 Evaluer les performances de l'équipe en établissant des indicateurs de performance, afin de renforcer l'efficacité opérationnelle.</p>		<p>CR.3.2.2</p> <ul style="list-style-type: none"> -Un tableau de bord de suivi de la performance est mis en place contenant des KPI clés (ex. : respect des délais, qualité des livrables, taux de satisfaction des parties prenantes). - Une analyse régulière des performances est effectuée, identifiant les axes d'amélioration et proposant des actions correctives.
	<p>C.3.2.3 Coordonner le management fonctionnel des équipes internes en utilisant des outils de suivi afin de maintenir un alignement stratégique sans lien hiérarchique direct.</p>		<p>CR.3.2.3</p> <ul style="list-style-type: none"> -Un plan de communication transverse est mis en place, précisant les modalités de coordination (ex. : fréquence des réunions inter-équipes, outils utilisés).



Intitulé : CONSULTANT EN MANAGEMENT DE PROJETS

	C.3.2.4 Superviser la relation avec les prestataires et fournisseurs en négociant les conditions contractuelles et en assurant un suivi régulier de leur performance, afin de garantir la qualité des livrables et le respect des délais.		CR.3.2.4 -Un tableau de suivi des prestataires est mis en place incluant les délais de livraison, la qualité des livrables et le respect des engagements contractuels. -Une notation de la performance des prestataires est effectuée sur une grille d'évaluation pour valider la conformité des prestations.
A.3.3. Conduite du changement et amélioration continue <ul style="list-style-type: none">▪ Accompagnement des équipes dans la transition organisationnelle et technologique▪ Évaluation des impacts du changement à travers des indicateurs de suivi et ajustements stratégiques▪ Animation d'une démarche d'amélioration continue pour optimiser les méthodes et processus de travail	C.3.3.1 Accompagner les équipes dans le processus de changement en mettant en place des actions de soutien, telles que des formations et des ateliers, afin de faciliter l'appropriation des nouvelles méthodes ou technologies.		CR.3.3.1 -Une formation ou un atelier dédié à l'intégration du changement est formalisé. - L'action est détaillée : objectifs, délais, organisation
	C.3.3.2 Évaluer l'impact du changement en suivant des indicateurs de performance clés (KPI), afin d'apporter les ajustements nécessaires pour améliorer la transition.		C.3.3.2 -Un tableau de bord de suivi du changement est établi, comprenant des indicateurs mesurables (ex. : taux d'adoption des nouvelles pratiques, réduction du taux d'erreur, satisfaction des utilisateurs).
	C.3.3.3 Piloter la démarche d'amélioration continue , en animant des rétrospectives régulières pour l'équipe afin d'optimiser les processus de développement.		C.3.3.3 -Une rétrospective est organisée par cycle de projet, générant une liste d'actions d'amélioration à mettre en place via un plan d'action.



Intitulé : CONSULTANT EN MANAGEMENT DE PROJETS

BLOC OPTIONNEL 4 : INTEGRER LES SPECIFICITES DES PROJETS EN MILIEU INDUSTRIEL

Le consultant en management de projets industriels pilote des initiatives stratégiques liées à l'implantation de nouveaux sites, la transformation des processus de production et l'amélioration continue. En intégrant les innovations de l'Industrie 4.0 et les exigences environnementales, il optimise les ressources et les performances pour assurer la compétitivité et la durabilité des projets.

AO.4.1. Structuration et pilotage des projets industriels <ul style="list-style-type: none"> ▪ Définition des besoins en infrastructures, ressources et technologies adaptées aux spécificités industrielles ▪ Gestion des parties prenantes et coordination des expertises techniques ▪ Anticipation des impacts organisationnels, financiers et réglementaires liés aux projets industriels 	CO.4.1.1 Élaborer une stratégie de gestion des projets industriels , en identifiant les besoins en infrastructures, ressources humaines et équipements technologiques, afin d'assurer leur mise en œuvre efficace et conforme aux attentes du secteur.	E.4 Mise en situation professionnelle réelle basée sur l'entreprise support à l'alternance associant une épreuve écrite (production d'un mémoire) et une épreuve orale (soutenance devant un jury professionnel) <i>Les personnes en situation de handicap pourront bénéficier de conditions particulières, adaptées à leurs besoins.</i> A partir d'un projet issu de l'entreprise support à l'alternance, le candidat devra optimiser la gestion d'un projet industriel en intégrant les exigences réglementaires, les innovations technologiques et les nouvelles méthodologies de management pour améliorer la compétitivité et la durabilité du projet.	CO.4.1.1 - Un document stratégique détaillé est produit précisant les besoins en infrastructures, ressources humaines et équipements technologiques avec une estimation chiffrée des ressources nécessaires. - Une matrice d'adéquation entre les besoins identifiés et les solutions proposées est établie, démontrant une optimisation des ressources avec une réduction des coûts de mise en œuvre
	CO.4.1.2 Coordonner les parties prenantes internes et externes (bureaux d'études, fournisseurs, institutions publiques) en appliquant des méthodologies de gestion de projet, afin d'optimiser la collaboration et le respect des objectifs fixés.		CO.4.1.2 - Un plan de coordination des parties prenantes est mis en place, comprenant une matrice RACI et un calendrier des interactions formelles (réunions, échanges, validations).
	CO.4.1.3 Superviser la mise en conformité réglementaire et environnementale des projets industriels , en intégrant une veille normative et des audits de conformité, afin d'assurer la viabilité et la durabilité des installations et processus.		CO.4.1.3 - Un audit de conformité est défini pour identifier les exigences réglementaires et environnementales applicables. - Un plan d'actions correctives est mise en place pour une mise en conformité effective des installations.



Intitulé : CONSULTANT EN MANAGEMENT DE PROJETS

AO.4.2. Transformation et optimisation des processus industriels <ul style="list-style-type: none"> Intégration des innovations technologiques et numériques dans les systèmes de production Automatisation des flux de production et amélioration de la performance opérationnelle Accompagnement des équipes et gestion des évolutions organisationnelles 	CO.4.2.1 Piloter la transformation des processus industriels en intégrant des solutions d'automatisation et d'optimisation des flux, afin d'améliorer l'efficacité opérationnelle et la compétitivité de l'entreprise.	Production écrite (mémoire) Dans la posture professionnelle d'un consultant en management de projets, le candidat : <ul style="list-style-type: none"> Définit la structure et le pilotage du projet (CO.4.1.1, CO.4.1.2 et CO.4.1.3) Optimise les processus industriels (CO.4.2.1, CO.4.2.2 et CO.4.2.3) Assure la gestion de la performance et de l'amélioration continue (CO.4.3.1 et CO.4.3.2) 	CO.4.2.1 -Un diagnostic des processus industriels est établi, incluant une cartographie des flux existants et des axes d'amélioration chiffrés. -L'implémentation des solutions d'optimisation permet Une augmentation mesurable de la productivité.
	CO.4.2.2 Déployer les technologies de l'Industrie 4.0 (IoT, intelligence artificielle, robotisation), en sélectionnant les solutions adaptées aux enjeux industriels, afin d'accroître la flexibilité et la réactivité des unités de production.		CO.4.2.2 -Une analyse comparative des solutions technologiques est réalisée, incluant des critères de sélection (coût, compatibilité, gains attendus). -Des phases de test sont définies afin de démontrer une amélioration des performances industrielles significatives.
	CO.4.2.3 Accompagner les équipes dans l'adoption des nouvelles pratiques industrielles , en mettant en place des dispositifs de formation et de communication, afin de garantir l'appropriation des outils et méthodes innovants.		CO.4.2.3 -Une architecture d'un programme de formation est conçue accompagnée d'un test d'évaluation des acquis post-formation.
AO.4.3. Gestion des performances industrielles et amélioration continue <ul style="list-style-type: none"> Déploiement des méthodes d'amélioration continue et d'excellence opérationnelle Suivi et optimisation des indicateurs de performance industrielle Intégration des enjeux environnementaux et durabilité des opérations 	CO.4.3.1 Mettre en place et analyser les indicateurs de performance industrielle , en s'appuyant sur des méthodologies d'amélioration continue (Lean Manufacturing, Six Sigma), afin d'optimiser la qualité et la productivité des systèmes industriels.	Epreuve orale (soutenance) Dans la posture professionnelle d'un consultant en management de projets, le candidat expose auprès d'un jury de professionnels du métier visé par la certification les différentes étapes nécessaires au pilotage d'un projet industriel.	CO.4.3.1 -Un tableau de bord de suivi des performances industrielles est mis en place intégrant des indicateurs clés (efficacité des processus, taux de rebuts, OEE, etc...). -La revue des performances réalisée génère des recommandations d'optimisation concrètes à mettre en œuvre.
	CO.4.3.2 Gérer les risques industriels et opérationnels , en réalisant des audits et en développant des stratégies de prévention, afin d'assurer la résilience et la continuité des activités.		CO.4.3.2 -Les risques critiques sont identifiés à partir d'un audit des risques industriels. -Un plan de gestion des risques est formalisé, avec des scénarios de prévention et de mitigation afin de réduire réduisant l'impact potentiel des risques.



Intitulé : CONSULTANT EN MANAGEMENT DE PROJETS

BLOC OPTIONNEL 5 : INTEGRER LES SPECIFICITES DES PROJETS ENERGIE ET MOBILITE DURABLES

Le consultant en management de projets en énergie et mobilité durables conçoit et pilote des initiatives stratégiques visant à optimiser l'efficacité énergétique et promouvoir des solutions respectueuses de l'environnement, tout en garantissant la conformité réglementaire et la rentabilité des projets.

AO.5.1. Conception de projets durables <ul style="list-style-type: none"> ▪ Analyse systémique des projets énergétiques et de mobilité ▪ Élaboration de cahiers des charges spécifiques ▪ Gestion budgétaire et recherche de financements ▪ Gestion des aspects réglementaires 	CO.5.1.1 Analyser les interactions entre les dimensions environnementales, sociales et économiques du projet , en tenant compte des impacts à court et long terme, pour concevoir des solutions intégrées et durables.	E.5 Mise en situation professionnelle réelle basée sur l'entreprise support à l'alternance associant une épreuve écrite (production d'un mémoire) et une épreuve orale (soutenance devant un jury professionnel) <i>Les personnes en situation de handicap pourront bénéficier de conditions particulières, adaptées à leurs besoins.</i>	CO.5.1.1 -Un rapport d'analyse des impacts du projet est produit intégrant les dimensions environnementales, sociales et économiques avec des indicateurs chiffrés permettant une évaluation sur le court et le long terme. -Une matrice de recommandations est élaborée, identifiant des actions correctives et préventives alignées sur des standards reconnus.
	CO.5.1.2 Élaborer des cahiers des charges fonctionnels pour des projets d'énergie renouvelable ou de mobilité propre , en définissant les spécifications techniques, les objectifs environnementaux et les attentes des parties prenantes, pour assurer une mise en œuvre cohérente et efficace.	A partir d'un projet issu de l'entreprise support à l'alternance, le candidat devra piloter la gestion d'un projet en Energie et mobilités durables en intégrant les exigences réglementaires, les innovations technologiques et les nouvelles méthodologies de management pour améliorer la compétitivité et la durabilité du projet.	CO.5.1.2 -Le cahier des charges fonctionnel comprend les spécifications requises (techniques, environnementales, économiques) définies en amont par les parties prenantes. -Un audit de cohérence est réalisé et démontre que les exigences environnementales et réglementaires en lien avec les normes en vigueur sont respectées.
	CO.5.1.3 Gérer les budgets alloués aux projets , en contrôlant les coûts et en recherchant des financements ou subventions liés à la transition énergétique, pour garantir la rentabilité et la pérennité des initiatives.	Il devra expliquer ses prises de décisions dans le rapport écrit et les présenter lors de la soutenance orale. Production écrite (mémoire) Dans la posture professionnelle d'un consultant en management de projets, le candidat :	CO.5.1.3 -Un suivi budgétaire est mis en place et les écarts entre coûts réels et prévisionnels sont identifiés et justifiés. -Le dossier de financement/subvention est structurée et documenté.



Intitulé : CONSULTANT EN MANAGEMENT DE PROJETS

	<p>CO.5.1.4 Gérer les aspects réglementaires des projets publics/privés, en élaborant des réponses compétitives et conformes aux exigences légales, pour sécuriser les contrats et garantir la réussite des projets.</p>	<p>- Conçoit un projet durable (CO.5.1.1, CO.5.1.2., CO.5.1.3 et CO.5.1.4)</p> <p>- Coordonne les parties prenantes du projet (CO.5.2.1 et CO.5.2.2)</p> <p>Epreuve orale (soutenance)</p> <p>Dans la posture professionnelle d'un consultant en management de projets, le candidat expose auprès d'un jury de professionnels du métier visé par la certification les différentes étapes nécessaires à la conception et au pilotage d'un projet en Energie et mobilités durables.</p>	<p>CO.5.1.4</p> <p>-Les réponses aux appels d'offres ou contrats prennent en compte l'ensemble des exigences légales et normatives (ex. : normes environnementales, directives européennes, exigences locales).</p>
<p>AO.5.2 Coordination et accompagnement des parties prenantes</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Coordination d'équipes multidisciplinaires ▪ Accompagnement des parties prenantes dans la transition énergétique 	<p>CO.5.2.1 Coordonner les équipes multidisciplinaires impliquées dans les projets, en facilitant la collaboration entre ingénieurs, techniciens, fournisseurs et clients, afin d'assurer une synergie optimale et la réussite des projets.</p>		<p>CO.5.2.1</p> <p>-Un plan de coordination est mis en place, avec une cartographie des acteurs et une fréquence de réunions.</p> <p>-Une évaluation post-projet est définie pour mesurer le taux de satisfaction des équipes et des partenaires concernant la fluidité des interactions et la gestion des contributions.</p>
	<p>CO.5.2.2 Accompagner les parties prenantes dans la transition énergétique et la mobilité durable, en sensibilisant aux enjeux environnementaux et en proposant des stratégies d'adaptation, afin de faciliter l'adoption de nouveaux modèles et pratiques durables.</p>		<p>CO.5.2.2</p> <p>-Un plan de sensibilisation et d'accompagnement est déployé.</p> <p>-Une évaluation des impacts des stratégies mises en place est réalisée pour démontrer une amélioration mesurable des indicateurs liés à la transition énergétique (ex. : réduction des émissions CO₂, adoption de véhicules propres, efficacité énergétique).</p>



Intitulé : CONSULTANT EN MANAGEMENT DE PROJETS

BLOC OPTIONNEL 6 : INTEGRER LES SPECIFICITES DES PROJETS NUMERIQUES

Le consultant en management de projets numériques analyse les besoins des utilisateurs, conçoit des parcours optimisés intégrant les principes d'éco-conception, de cybersécurité et d'accessibilité, et assure une amélioration continue des performances pour enrichir l'expérience utilisateur tout en garantissant la conformité réglementaire.

AO.6.1. Analyse des besoins et conception de solutions numériques <ul style="list-style-type: none"> ▪ Identification et formalisation des besoins métiers et utilisateurs ▪ Élaboration et validation des spécifications fonctionnelles et techniques ▪ Conduite des tests utilisateurs ▪ Validation des solutions techniques auprès des parties prenantes internes et externes 	CO.6.1.1 Analyser les besoins des futurs utilisateurs en réalisant des enquêtes, des ateliers de co-construction et des études de marché, afin de définir des solutions centrées sur les attentes réelles des utilisateurs.	E.6 Mise en situation professionnelle réelle ou reconstituée écrite individuelle réalisée en présentiel <i>Les personnes en situation de handicap pourront bénéficier de conditions particulières, adaptées à leurs besoins.</i> Sur la base d'un cas pratique présentant le contexte d'une entreprise, le candidat dans la posture professionnelle d'un consultant en management de projets produit une synthèse des préconisations présentant les éléments suivants : <ul style="list-style-type: none"> - L'analyse des besoins et la conception de solutions numériques (CO.6.1.1, CO.6.1.2, CO.6.1.3 et CO.6.1.4) - L'intégration des normes et conformités réglementaires (CO.6.2.1, CO.6.2.2, CO.6.2.3 et CO.6.2.4) - Le suivi des performances et l'optimisation des solutions numériques (CO.6.3.1 et CO.6.3.2) 	CO.6.1.1 -Le rapport d'analyse des besoins intègre des données quantitatives, qualitatives et comportementales avec une priorisation des attentes utilisateurs.
	CO.6.1.2 Concevoir le parcours utilisateurs du produit ou service digital en collaborant avec les équipes de design et de développement, afin d'optimiser l'expérience utilisateurs.		CO.6.1.2 -L'ensemble des étapes et interactions que l'utilisateur effectue avec la solution numérique est modélisé dans le parcours utilisateurs
	CO.6.1.3 Organiser des tests utilisateurs en coordonnant les sessions de tests, afin d'identifier les actions correctives pour améliorer l'expérience utilisateur.		CO.6.1.3 -Le plan de tests inclut des scénarios d'usage et couvre l'ensemble des fonctionnalités critiques de la solution. -Une itération d'amélioration est réalisée sur la base des retours utilisateurs avec des ajustements documentés et une réduction des points de friction mesurée.
	CO.6.1.4 Communiquer les résultats des tests utilisateurs aux parties prenantes internes et externes en présentant les choix techniques et les ajustements proposés, afin de garantir une prise de décision éclairée et alignée sur les objectifs du projet.		CO.6.1.4 -Un rapport de restitution des tests est rédigé et diffusé à l'ensemble des parties prenantes. -Les ajustements techniques sont priorisés et intégrés dans la roadmap du projet avec un suivi documenté des actions correctives mises en place.



Intitulé : CONSULTANT EN MANAGEMENT DE PROJETS

AO.6.2. Intégration des normes et conformité réglementaire des solutions numériques <ul style="list-style-type: none">▪ Intégration des principes d'éco-conception▪ Définition des exigences de conformité aux normes d'accessibilité▪ Intégration des enjeux de cybersécurité▪ Audit et contrôle de la conformité des solutions numériques	CO.6.2.1 Intégrer les principes d'éco-conception dans les solutions digitales en adoptant des technologies et pratiques optimisées, afin de développer des produits durables conformes aux objectifs RSE de l'organisation.		CO.6.2.1 -Une analyse de l'impact environnemental des solutions numériques est réalisée avec des axes d'optimisation identifiés à mettre en œuvre (ex. : réduction de la consommation énergétique, compression des ressources multimédia, optimisation du code). -Un score d'éco-conception est attribué au projet et maintenu au-dessus du seuil de conformité défini par l'organisation.
	CO.6.2.2 Garantir la conformité des solutions digitales aux normes d'accessibilité (RGAA) en collaborant avec les équipes de design et de développement, afin d'assurer l'inclusion des personnes en situation de handicap le respect des obligations légales en matière d'accessibilité.		CO.6.2.2 -Un audit d'accessibilité est réalisé en amont et après développement afin de garantir une conformité aux critères du RGAA. -Les tests utilisateurs incluent des profils en situation de handicap.
	CO.6.2.3 Intégrer les enjeux de cybersécurité dans le projet digital en veillant au respect des normes en vigueur (RGPD, PCI DSS), afin d'assurer la conformité aux réglementations.		CO.6.2.3 -L'analyse des risques de cybersécurité identifie et documente les vulnérabilités critiques à corriger. -Un plan de sécurisation est mis en place afin de garantir un niveau de conformité aux normes RGPD et aux exigences spécifiques du projet.
	CO.6.2.4 Auditer la conformité des solutions digitales aux réglementations en vigueur , telles que le RGPD, les normes d'éco-conception et les standards de cybersécurité, en effectuant des contrôles réguliers, afin de garantir la sécurité des données, la résilience des systèmes, et la durabilité des projets.		CO.6.2.4 - Des non-conformités sont mises en évidence à partir de l'audit - Un plan d'actions correctives est défini et suivi, avec des recommandations de mise en conformité



Intitulé : CONSULTANT EN MANAGEMENT DE PROJETS

AO.6.3 Suivi des performances et optimisation continue des solutions digitales <ul style="list-style-type: none"> Analyse de la performance et mise en place du monitoring Définition d'un plan d'amélioration continue Mise en œuvre d'actions d'optimisation 	CO.6.3.1 Analyser les performances des solutions digitales en collectant et interprétant les données à l'aide d'outils d'analyse (Google Analytics), afin d'optimiser le parcours utilisateur.		CO.6.3.1 -Un tableau de bord des performances est mis en place, intégrant des indicateurs clés (ex. : taux de conversion, temps de chargement, taux de rebond, engagement utilisateur). -Des recommandations d'amélioration à mettre en œuvre sont formulées et mesurables par un indicateur de performance clé.
	CO.6.3.2 Optimiser en continu l'expérience utilisateur en analysant les retours d'utilisation, afin d'améliorer la satisfaction client et les performances du produit ou service digital.		CO.6.3.2 -Un dispositif de collecte des retours utilisateurs est mis en place, avec une fréquence minimale de mise à jour des analyses. - Des propositions d'ajustements sont proposés sur la base des analyses des retours avec une amélioration mesurable du score de satisfaction utilisateur.
BLOC OPTIONNEL 7 : INTEGRER LES SPECIFICITES DES PROJETS EN INGENIERIE ET CONSEIL			
<i>Le consultant en management de projets définit les besoins de ses clients et formalise une offre commerciale, assure un suivi et une communication constante pour optimiser la prestation de conseil. Il implémente des stratégies de fidélisation basées sur l'analyse des retours clients et la détection d'opportunités.</i>			
AO.7.1. Définition du périmètre d'action de la prestation de conseil <ul style="list-style-type: none"> Evaluation des besoins Définition des spécifications de la prestation 	CO.7.1.1 Analyser la demande du client en suivant les étapes essentielles de compréhension des enjeux et objectifs afin de formuler une réponse aux besoins identifiés.	E.5 Mise en situation professionnelle réelle basée sur l'entreprise support à l'alternance associant une épreuve écrite (production d'un mémoire) et une épreuve orale (soutenance devant un jury professionnel) <i>Les personnes en situation de handicap pourront bénéficier de conditions particulières, adaptées à leurs besoins.</i> A partir d'un projet issu de l'entreprise support à l'alternance, le candidat devra	CO.7.1.1. -La note d'analyse des besoins du client comprend une synthèse des objectifs, contraintes et attentes. -Différents scénarios de réponse aux besoins sont proposés, avec une justification détaillée des avantages et inconvénients de chaque option.
	CO.7.1.2 Concevoir une offre en précisant les objectifs, les rôles et responsabilités auprès des parties prenantes afin de garantir la clarté des attentes du projet.		CO.7.1.2 -Une proposition détaillée est formalisée, comprenant un cahier des charges, une matrice des responsabilités (RACI) et un planning prévisionnel.



Intitulé : CONSULTANT EN MANAGEMENT DE PROJETS

		optimiser sa prestation de conseil et développer une stratégie de fidélisation.	
<p>AO.7.2. Gestion de la relation client</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Rédaction du contrat de prestation ▪ Négociation et validation du cahier des charges ▪ Accompagnement client ▪ Intégration des enjeux RSE 	<p>CO.7.2.1 Sécuriser les relations contractuelles, en formalisant un contrat de prestation conforme aux exigences financières, juridiques et opérationnelles du projet, afin d'assurer la bonne exécution des engagements réciproques.</p>	<p>Il devra expliquer ses prises de décisions dans le rapport écrit et les présenter lors de la soutenance orale.</p> <p>Production écrite (mémoire)</p> <p>Dans la posture professionnelle d'un consultant en management de projets, le candidat :</p>	<p>CO.7.2.1</p> <p>-Le contrat de prestation rédigé est conforme aux exigences légales et opérationnelles du projet, incluant au minimum des clauses sur les livrables, délais et responsabilités.</p> <p>-Les clauses de gestion des litiges et de pénalités sont intégrées et validées par l'ensemble des parties prenantes.</p>
	<p>CO.7.2.2 Négocier la proposition de contrat de prestation, en procédant aux ajustements stratégiques et à la réassurance nécessaires, afin de garantir l'alignement des engagements avec les objectifs stratégiques du projet.</p>	<p>- Définit le périmètre d'action de sa prestation de conseil (CO.7.1.1 et CO.7.1.2)</p> <p>- Assure la gestion de la relation client (CO.7.2.1 et CO.7.2.2)</p> <p>- Assure la gestion de la prestation de conseil (CO.7.3.1, CO.7.3.2 et CO.7.3.3)</p>	<p>CO.7.2.1</p> <p>-Un document de suivi des ajustements contractuels est établi, recensant les points de négociation et les compromis acceptés.</p>
	<p>CO.7.2.3 Accompagner le client en adoptant une posture adéquate orientée vers les solutions afin d'établir une relation partenariale conforme aux attentes du client.</p>	<p>Epreuve orale (soutenance)</p> <p>Dans la posture professionnelle d'un consultant en management de projets, le candidat expose auprès d'un jury de professionnels du métier visé par la certification les différentes étapes nécessaires pour optimiser sa prestation de conseil et fidéliser ses clients.</p>	<p>CO.7.2.3</p> <p>- Le plan de suivi client inclut des points de contact réguliers et une méthodologie de reporting des avancées du projet.</p>
	<p>CO.7.2.4 Intégrer les enjeux RSE à chaque étape de la prestation de conseil en management de projets, en incluant des critères de durabilité, d'éthique et de responsabilité sociale dans la négociation, la contractualisation et la mise en œuvre, afin de maximiser les bénéfices sociaux et environnementaux pour les parties prenantes.</p>		<p>CO.7.2.4</p> <p>-Un plan d'actions RSE est intégré dans le projet, couvrant les dimensions environnementales, sociales et éthiques avec des indicateurs de suivi.</p> <p>-Un reporting RSE est produit et démontre la mise en œuvre effective des engagements pris dans le cadre de la prestation.</p>



Intitulé : CONSULTANT EN MANAGEMENT DE PROJETS

AO.7.3. Gestion de la prestation de conseil <ul style="list-style-type: none">▪ Suivi de la prestation▪ Clôture de la prestation▪ Démarche de fidélisation	CO.7.3.1 Assurer le suivi de la prestation de conseil auprès du client et du cabinet conseil qui le missionne à l'aide des outils et méthodes adaptés afin de garantir une communication optimale.		CO.7.3.1 -Le tableau de bord du suivi de prestation mis en place, inclut des indicateurs de performance, des échéances et les feedbacks du client. -Une réunion de suivi est organisée à chaque jalon majeur, avec une validation formelle des livrables et des étapes suivantes.
	CO.7.3.2 Réaliser la clôture de la prestation de conseil avec le client en utilisant une documentation adaptée afin d'évaluer la réalisation de la prestation.		CO.7.3.2 -Le rapport de fin de mission inclut un bilan des actions menées, des résultats obtenus et des recommandations pour la suite. -Une évaluation formelle de la prestation est proposée pour mesurer les engagements contractuels tenus.
	CO.7.3.3 Identifier les besoins et opportunités futurs en prenant appui sur le retour d'expérience de la prestation de service et du projet dans un objectif de collaboration et d'amélioration continue.		CO.7.3.3 -L'analyse des axes d'amélioration s'appuie sur des données de performance et des retours clients et identifie des opportunités de développement. -Une proposition de collaboration future est formulée, avec des axes de développement alignés sur les attentes du client et les tendances du marché.